

Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences de 2014

Message aux candidats et aux parrains

Nous voilà à la troisième année de l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences (ENIC). Les résultats des candidats ont été évalués sans égard aux résultats obtenus dans les examens antérieurs, car chacun des examens est conçu pour permettre une évaluation distincte.

Cette année, 71 candidats se sont présentés à l'ENIC et 30 ont été reçus. Ces candidats pourront maintenant passer à [l'examen oral](#) du Bureau du surintendant des faillites. Nous profitons de l'occasion pour féliciter les candidats reçus.

Les critères de réussite des candidats ont été établis par le Conseil de l'ENIC (responsable de la préparation et de la tenue de l'Examen) avec l'aide du Comité de supervision des examens (responsable de la supervision, de la coordination et de l'établissement des normes de toutes les activités officielles d'évaluation liées au Programme de qualification) et du Comité du PQC (chargé de l'ensemble du PQC). Les critères de réussite des candidats sont fondés sur le profil des compétences attendues d'un PAIR en début de carrière¹.

Pour réussir, les candidats doivent :

1. répondre de manière à démontrer :
 - a. leur connaissance du droit et des procédures de l'insolvabilité;
 - b. leur compétence dans 4 des 7 autres compétences testées;
 - c. leur niveau général de compétence pour l'ensemble de l'examen;
2. fournir des réponses suffisamment approfondies dans la discussion sur les sujets traités;
3. fournir des réponses suffisamment amples pour bien cerner l'ensemble des questions soulevées par la situation examinée.

Comme l'ACPIR l'a mentionné par le passé, la transition vers un système d'évaluation axé sur les compétences change de façon significative la manière d'évaluer l'état de préparation des candidats à l'aube de leur carrière de PAIR. La nouvelle approche axée sur l'évaluation des compétences permet aux correcteurs de juger les réponses des candidats de façon globale et de voir s'ils ont bien compris les questions ou l'examen dans son ensemble.

La plupart des compétences ont été évaluées à maintes reprises tout au long de l'examen. Les candidats ont donc eu l'occasion de démontrer leurs compétences dans diverses situations. Le résultat global de l'examen représente le niveau général de compétence des candidats.

¹ Ce profil des compétences a été approuvé par les membres de l'ACPIR en 2011.

Le processus d'évaluation a été complexe. L'ACPIR a fait tout son possible pour garantir un processus complet et équitable à chacun des candidats. En plus d'offrir une formation intensive aux correcteurs, les membres du Conseil de l'ENIC ont revu des échantillons de corrections pour s'assurer qu'elles avaient été faites uniformément et dans l'esprit souhaité. Ces révisions ont également permis de confirmer l'applicabilité des exigences relatives à la profondeur et à l'ampleur des réponses. Sauf pour les candidats dont les résultats étaient nettement supérieurs à la note de passage, tous les examens ont été revus autant de fois qu'il a fallu pour assurer l'uniformité du processus.

Le Conseil de l'ENIC et le Comité de supervision des examens ont revu la méthode d'évaluation tout au long du processus. Le Conseil de l'ENIC et le Comité de supervision des examens ont conclu que l'évaluation des candidats a été juste et raisonnable. Le processus a été analysé de façon plus approfondie par le Comité du PQC et par le Comité exécutif de l'ACPIR avant que la publication des résultats soit approuvée.

Après ce processus intensif, le Conseil de l'ENIC est convaincu de la validité du processus d'évaluation et de l'équité des notes accordées. En collaboration avec le Comité du PQC, nous continuerons à chercher des façons d'aider les candidats à se préparer à l'ENIC afin d'optimiser leurs chances de succès.

Lors de la tenue de l'ENIC de 2014, de nombreux candidats ont eu de la difficulté à démontrer leur connaissance du droit et des procédures de l'insolvabilité; première des compétences exigées. Parmi les sept autres compétences évaluées, voici celles qui ont donné le plus de difficultés aux candidats : Philosophie et pratique de l'insolvabilité; imposition et taxation; droit général des affaires et financement.

Même si les candidats ont su cerner les problèmes, beaucoup d'entre eux n'ont pas réussi à les analyser de façon approfondie, à faire des recommandations utiles et à montrer comment mettre en œuvre ces recommandations, c.-à-d. à répondre à la question « Et maintenant? » découlant de ces situations. À la base, les candidats doivent trouver un équilibre optimal entre l'analyse de la situation présentée et les mesures à prendre pour y remédier.

Le Conseil de l'ENIC a la certitude que les candidats continueront de s'adapter à la méthode d'évaluation axée sur les compétences. Cette adaptation, cependant, ne se fera que si les candidats se servent du profil des compétences pour guider leur préparation. Autrement, ils ne pourront pas fournir de réponses suffisamment amples (selon la description donnée pour chaque catégorie de compétences) ni suffisamment approfondies (compte tenu des attentes correspondant à chacune des compétences du profil).

En plus du [profil des compétences](#), les candidats trouveront utile de consulter le [Bulletin](#) paru en août 2012 et détaillant les modifications apportées à l'évaluation axée sur les compétences.

Comme on l'a vu au début du présent message, sur les 71 candidats qui se sont présentés cette année à l'ENIC, seulement 30 ont été reçus pour un taux de réussite décevant de 42 %. Celui des candidats qui en étaient à leur première tentative a été 58 %.

Pour être bien clair, le Conseil de l'ENIC n'est pas en train de suggérer que les candidats non reçus n'avaient pas les compétences requises, mais plutôt qu'ils n'ont pas pu en faire la démonstration. Or, la capacité de faire la preuve qu'on possède une compétence est essentielle si l'on veut être reconnu comme un professionnel dans n'importe quel domaine.

L'ACPIR, par ses divers comités participant au processus de formation, a mis en œuvre plusieurs mesures conçues pour aider² les candidats à réussir cette épreuve essentielle à l'obtention de l'accréditation PAIR. Voici les principales de ces mesures :

- Abaisser le prix de la session de formation de 3 000 à 2 250 \$, afin d'encourager la participation des candidats, car les résultats de l'ENIC des années passées indiquent que les candidats qui ont suivi la session de formation ont eu un plus haut taux de succès que les autres. La session de formation a eu lieu environ six semaines avant l'examen. Les résultats de l'ENIC de 2014 indiquent eux aussi un taux de succès plus élevé chez les candidats qui ont suivi la session de formation;
- Allonger la durée de la séance de préparation à l'examen pendant la session de formation, qui passerait d'une demi-journée à un jour et demi, afin d'analyser de façon plus détaillée les exemples de questions présentés et de commenter de façon approfondie les réponses des candidats aux questions d'examens passés sur lesquelles ils devaient travailler;
- Exiger que tous les candidats à l'ENIC en 2014 répondent préalablement à des questions semblables à celles de l'examen, idéalement dans des conditions semblables à celles d'un véritable examen, et qui seront corrigées par des membres de l'ACPIR. L'ACPIR a organisé un mini-centre d'évaluation où des correcteurs de l'ENIC évalueront les réponses à l'examen préparatoire et donneront une rétroaction aux candidats.

Compte tenu de la nature de l'évaluation, l'acquisition d'une expérience approfondie et solide dans tous les secteurs de la restructuration et de l'insolvabilité est probablement un facteur de succès². En conséquence, les parrains et les candidats doivent saisir toutes les occasions d'acquérir une expérience variée. Si leur pratique ne leur permet pas de diversifier leur expérience, ils ont intérêt à la compléter en examinant le travail de collègues d'autres secteurs de pratique.

L'ACPIR continue à peaufiner son programme pour aider les candidats à réussir. Elle tient à cœur de préserver la qualité supérieure du processus d'accréditation pour que ses membres demeurent les professionnels vers lesquels se tourner dans le domaine de l'insolvabilité.

² On notera qu'on ne dispose pas de données suffisantes pour établir les facteurs de succès généraux ou isolés, bien que les résultats pointent vers des facteurs qui pourraient contribuer au succès des candidats.